

RC / ACTE D'ENGAGEMENT / CCAP

**Marché à procédure adaptée sans publicité suivant
Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022**

OPERATION n°2025DPIGP856

**AUTOMATISATION DE LA PORTE D'ENTREE DU
SITE –DOUBLE VANTAUX EN BOIS**

Lot unique : SERRURERIE - AUTOMATISATION

Date limite de réception des offres – Vendredi 06 juin 2025 à 12h00



UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Direction du Patrimoine Immobilier
34 Cours Léopold
BP 25233 - 54052 NANCY CEDEX

SOMMAIRE

1	GENERALITES – PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1.1	OBJET DU MARCHE	4
1.2	PRESENTATION DES INTERVENANTS	4
1.2.1	Le maître d'ouvrage	4
1.2.2	Le maître d'œuvre	4
1.2.3	Le contrôleur technique	4
1.2.4	Coordination de sécurité et protection de la santé / Plan de Prévention	4
1.3	LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX	5
1.4	CONNAISSANCE DES LIEUX	5
2	REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)	6
2.1	PRESENTATION DES CANDIDATURES	6
2.2	PRESENTATION DES OFFRES	6
2.3	TRANSMISSION DES OFFRES	7
2.4	CRITERES DE CHOIX	7
2.5	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
3	OFFRE - ACTE D'ENGAGEMENT (AE)	8
3.1	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	8
3.2	LE CONTRACTANT	8
3.3	PRIX	10
3.4	DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE	10
3.5	DUREE DES TRAVAUX	11
3.6	PERIODE DE PREPARATION	11
3.7	DELAIS D'INTERVENTION	11
3.8	GARANTIES FINANCIERES	11
3.9	AVANCE	11
3.10	PAIEMENT	12
4	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	13
4.1	INFORMATIONS GENERALES	13
4.2	PIECES CONSTITUTIVES ET CONTRACTUELLES DU MARCHE	13
4.3	REGISTRE DE CHANTIER	13
4.4	CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	13
4.5	PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	13
4.6	GARANTIES FINANCIERES	14
4.7	AVANCE	14
4.8	ELEMENTS DE FACTURATION	14

4.9	DELAI ET MODALITES DE REGLEMENT.....	15
4.10	PENALITES.....	15
4.10.1	Pénalités de retard.....	15
4.10.2	Pénalités pour travail dissimulé	15
4.10.3	Autres pénalités spécifiques	15
4.11	CCAG TRAVAUX.....	15
4.12	DEROGATIONS AU CCAG TRAVAUX	15
5	DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (DPGF).....	16
6	OFFRE DE PRIX BASE – paragraphe 3.3-Acte d’Engagement	16
7	SIGNATURES/VALIDATION.....	16

1 GENERALITES – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier traite exclusivement sur l'automatisation et la remise en peinture de la porte d'entrée en bois double vantaux du site de la Présidence Lionnois de l'Université de Lorraine, 30 rue Lionnois à Nancy (54000).

1.2 PRESENTATION DES INTERVENANTS

1.2.1 Le maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la DPI SDGEM de l'Université de Lorraine et ses représentants avec l'assistance des services technique de site et de la composante utilisant cet ouvrage. Les coordonnées des personnes en charge de l'opération sont :

Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) de L'Université de Lorraine - Sous-Direction Gestion Exploitation Maintenance. L'interlocuteur est M. Maxime CRUSSAIRE :

Tel : 03.72.74.47.48 – Port : 06.59.63.44.56 – Mail : maxime.crussaire@univ-lorraine.fr

et

Responsable Service Technique de Site Lionnois, Monsieur Michel DUPRE :

Tel : 03.72.74.08.37 - Port : 06.33.73.20.94 - Mail : michel.dupre@univ-lorraine.fr

1.2.2 Le maître d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée en interne par la Direction du Patrimoine Immobilier de l'Université de Lorraine.

Les coordonnées de la personne en charge de l'opération sont :

M. Maxime CRUSSAIRE : Tel : 03.72.74.47.48 – Port : 06.59.63.44.56 – Mail : maxime.crussaire@univ-lorraine.fr

1.2.3 Le contrôleur technique

Le contrôleur technique n'a pas encore été désigné mais il couvrira les missions suivantes :

- Mission de base L et S
- Mission complémentaire LE

1.2.4 Coordination de sécurité et protection de la santé / Plan de Prévention

Suivant le code du travail article R4512-7 relative au plan de prévention sur les chantiers, il n'y a pas lieu de prévoir de coordination CSPS sur ce chantier. Toutefois, **Un plan de prévention** devra être établi avec le Responsable des Services Technique de Site :

Monsieur Michel DUPRE :

Tel : 03.72.74.08.37 - Port : 06.33.73.20.94 - Mail : michel.dupre@univ-lorraine.fr

1.3 LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX

Suivant CARNET GRAPHIQUE pour localisation exacte :

Université de Lorraine - Site Présidence LIONNOIS

30, rue Lionnois à Nancy 54000

1.4 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. La personne à contacter pour effectuer une visite préalable est :

Responsable Service Technique de Site Lionnois, Monsieur Michel DUPRE :

Tel : 03.72.74.08.37 - Port : 06.33.73.20.94 - Mail : michel.dupre@univ-lorraine.fr

2 REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

2.1 PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - a) Qu'il ait satisfait à ses obligations fiscales et sociales à la date du 31 décembre 2024,
 - b) Qu'il n'ait pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail
 - c) Qu'il n'entre pas dans d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-1 à 5 ou 7 à 10 du Code de la Commande Publique.
2. Copie du ou des jugements si l'entreprise est en redressement judiciaire (si le redressement n'est pas un cas d'exclusion)
3. Attestations d'assurance
4. Une habilitation du représentant légal de l'entreprise autorisant la signature du marché par une personne tierce, au cas où il ne signerait pas lui-même
5. Attestations justifiant des qualifications professionnelles ou / et des acquis professionnels
6. Un dossier de références pour des réalisations sur des projets similaires au cours des trois dernières années (indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé).
L'ensemble de ces pièces devra être rédigé en langue française.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

NOTA : l'attention des concurrents est attirée sur le fait que : Dans le cas où des pièces manqueraient, le maître d'ouvrage pourra décider de demander un complément dans un délai raisonnable au candidat ou de déclarer irrecevable la candidature selon la nature des pièces manquantes ;

2.2 PRESENTATION DES OFFRES

1. **Le présent document de marché (RC/AE/CCAP) dûment complété en paragraphe 3, 6 et 7, établi en un seul exemplaire qui sera : signé électroniquement, au format PDF.**
2. **Le document DPGF dûment complété et signé électroniquement, au format PDF.**
3. **Un mémoire technique** justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, décrivant (liste non exhaustive et suivant critères techniques) :
 - la méthodologie d'intervention
 - les moyens en personnel et matériels mis à disposition pour le chantier
 - la provenance et le délai d'approvisionnement des principales fournitures
4. Les documents et **fiches techniques** des éléments décrits dans le CCTP

NOTA : Les candidats sont informés que l'unité monétaire est l'euro. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

2.3 TRANSMISSION DES OFFRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Date limite de réception des offres – Vendredi 06 juin 2025 à 12h00

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 CRITERES DE CHOIX

Critères et sous-critères	Pondérations et sous-pondérations
Prix	40%
Qualité technique	60%
Moyens humains et matériels affectés à l'opération	10 %
Note méthodologique d'intervention en respectant les normes de sécurité et d'accessibilité d'un ERP	15 %
Qualité des matériaux et équipements proposés	15 %
Facilité d'entretien et d'utilisation pour les usagers	10 %
Délais d'exécution (livraison et pose)	10 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2.5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire technique ou administratif concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande sur la plateforme acheteur via l'interface questions. Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises.

3 OFFRE - ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

3.1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'organisme : **UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances
: Monsieur le Président l'Université de Lorraine

Ordonnateur : Monsieur le Président l'Université de Lorraine

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine

3.2 LE CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché (MAPA) indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
N° de TVA intracommunautaire	

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

Désigné mandataire :

- Du groupement solidaire
- Solidaire du groupement conjoint
- Non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3.3 PRIX

Les prix sont globaux et forfaitaires. Les quantités sont données à titre indicatif. Le métré sera supposé vérifié et accepté par le titulaire du marché. Les prix tiennent compte des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé, de la notification du marché à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement. **REPORT AU PARAGRAPHE 6.**

Les prix du présent marché sont actualisables selon les modalités suivantes :

Le prix sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date d'établissement du prix figurant dans le marché et la date d'effet de l'acte portant commencement d'exécution des prestations :

- L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date d'effet de l'acte portant commencement d'exécution des prestations ;
- Le prix ainsi actualisé reste ferme pendant toute la période d'exécution des prestations et constitue le prix de règlement.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques à la date fixée pour la remise des offres ; ce mois est appelé « mois zéro » M0 indiqué dans l'acte d'engagement.

Pour les travaux du présent marché, l'index de référence est : **BT 38 : Installations électriques - Bâtiment**. Pour information, Le dernier indice **BT 38** connu est celui de **février 2025**, paru sur le site de l'Insee le 16/04/2025. Il est de **137,0**.

3.4 DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

L'objet principal des travaux sur l'automatisation de la porte d'entrée ne peut pas être sous-traité par le titulaire du marché sans la validation par le maître d'ouvrage. Les sous-traitants déclarés avant la fin de la période de préparation et présentant des pièces conformes à la candidature initiale du marché seront autorisés.

Le présent marché :

- Fait appel à la sous-traitance
- Ne fait pas appel à la sous-traitance

Le montant total des prestations envisagées à sous-traiter conformément à la déclaration de sous-traitance DC4 est de :

Montant hors taxe :Euros

TVA (Taux de%) :Euros

Montant TTC :Euros

Soit en lettres : _____
.....

3.5 DUREE DES TRAVAUX

La durée des travaux est estimée à 3 semaines, hors période de préparation

Durée proposée par le candidat :jours calendaires hors période de préparation.

3.6 PERIODE DE PREPARATION

La période de préparation est fixée à 3 semaines calendaires.

3.7 DELAIS D'INTERVENTION

La période d'intervention des travaux (hors période de préparation) débutera à la date de notification des travaux.

3.8 GARANTIES FINANCIERES

Voir paragraphe 4-CCAP.

3.9 AVANCE

Voir paragraphe 4-CCAP

3.10 PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (et joindre RIB à l'offre) :

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

4 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

4.1 INFORMATIONS GENERALES

Le titulaire devra disposer des matériels informatiques et des outils logiciels permettant de garantir l'interopérabilité des documents électroniques qu'il aura à produire ainsi que les logiciels dont dispose le maître d'ouvrage s'ils sont indiqués dans le marché.

4.2 PIECES CONSTITUTIVES ET CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG TVX, les pièces constitutives et contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations prévalent dans cet ordre de priorité :

- 2025DPIGP856 LIONNOIS porte - RC-AE-CCAP
- 2025DPIGP856 LIONNOIS porte – CCTP
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (arrêté de 2021)
- 2025DPIGP856 LIONNOIS Porte - PLANS
- 2025DPIGP856 LIONNOIS porte - PIECES GRAPHIQUE
- Le plan de prévention
- Le formulaire DC4 le cas échéant
- Compte-rendu de réunion de chantier (CR) et ses annexes
- Le mémoire technique justificatif

4.3 REGISTRE DE CHANTIER

Registre de chantier tenu par le rédacteur du plan de prévention.

4.4 CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue au CCAG-Travaux.

Les prestations sont soumises à des mesures de sécurité conformément au CCAG-Travaux.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

4.5 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque partie au contrat est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ci-après désigné « le règlement européen sur la protection des données ».

4.6 GARANTIES FINANCIERES

Aucune retenue de garantie n'est prévue pour la réalisation des travaux.

4.7 AVANCE

Une avance de 10% est accordée au titulaire sur demande avant le premier état de facturation lorsque le montant initial du marché en base ou d'une tranche affermée est **supérieur à 50 000 € HT** et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement.

4.8 ELEMENTS DE FACTURATION

Le titulaire enverra au Maître d'ouvrage (en désignant expressément la direction support : Direction du Patrimoine Immobilier) ses factures établies selon le modèle imposé via chorus PRO. Le titulaire s'engage à émettre une facture pour chaque bon de commande émis en mentionnant les bâtiments objets de la prestation, conformément au BPU. Cette facture devra impérativement être émise dès l'admission du rapport portant achèvement de la ou les prestation(s) concernée(s).

Outre les mentions légales, les factures doivent mentionner :

- La désignation des parties contractantes du Marché (nom du Maître d'Ouvrage, raison sociale, numéro de SIRET ou SIREN et numéro de compte bancaire ou postal du titulaire).
- Le numéro du marché et son intitulé.
- La période au cours de laquelle ont été exécutées les prestations qui font l'objet de la demande de paiement.
- L'adresse du ou des sites facturés.
- Les quantités livrées, détaillées en quantités et prix unitaire HT, compris l'adresse du ou des bâtiment(s) concerné(s) ainsi que son ou ses code(s) ligne BPU, la période au cours de laquelle ont été exécutées les prestations qui font l'objet de la demande de paiement, la date d'admission de la prestation.
- Le montant total HT, le taux et le montant de la TVA et le total TTC en référence au BPU.
- Le cas échéant, le mode de révision ou d'actualisation du prix ainsi que les indices ayant été utilisés.
- La référence aux éventuels avenants.

Chaque facture devra être accompagnée du bon de commande correspondant.

Les factures devront être adressées sous forme électronique conformément à l'ordonnance du 26 juin 2014 via la plateforme Chorus Portail Pro par saisie manuelle ou dépôt de PDF/xml à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e1s1>.

L'utilisation du portail électronique nécessitera la création d'un compte gratuit par le titulaire afin de pouvoir y importer les factures au format pdf.

Par dérogation à l'article 12.6 du CCAG travaux **la facture portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :**

- Votre numéro de SIRET.
- Le **code service : UL1AVECEJ**
- Le **numéro de SIRET de l'Université de Lorraine : 130 015 506 00012**
- Le numéro d'engagement (EJ) fourni par l'université, lors de la notification (qui commence par (4500 suivi de 6 chiffres).

Les mentions légales d'une facture sont communiquées :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Facturation-entre-professionnels>

Il est possible que le portail Chorus Portail Pro 2017 ne reconnaisse pas l'ensemble de ces informations lors de l'importation de la facture. Le titulaire s'assurera que les informations reconnues par le portail sont justes et, le cas échéant, y apportera les modifications nécessaires.

4.9 DELAI ET MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectuera par virement bancaire selon les informations mentionnées à l'article 3.10 de l'acte d'engagement. Le délai de paiement des factures est de 30 jours à compter de la date de la facture par l'Université de Lorraine. Par dérogation à l'article 53.2 du CCAG-Travaux, le titulaire ne peut pas interrompre les travaux pour retard de paiement.

4.10 PENALITES

4.10.1 Pénalités de retard

Par dérogation aux articles 19.2.3 et 19.2.4 du CCAG TVX, lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité fixée à 78,00€ HT par jour pendant 6 jours, puis 120,00 € HT par jour au-delà.

4.10.2 Pénalités pour travail dissimulé

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du Travail en matière de travail dissimulé, par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité de 1 000,00 € HT au titulaire du marché.

4.10.3 Autres pénalités spécifiques

Pénalités	Occurrence	Valeurs HT	Précisions
Non remise de documents techniques et administratifs nécessaires en phase préparation	Journalière	78,00 €	
Non remise de documents techniques et administratifs nécessaires en phase EXE	Journalière	78,00 €	
Non réalisation du nettoyage en fin de chantier	Journalière	78,00 €	
Non remise des DOE mis à jour et tous autres documents permettant la réception	Journalière	78,00 €	

4.11 DEROGATIONS AU CCAG TRAVAUX

L'article 4.2 CCAP du présent document déroge à l'article 4 du CCAG travaux Pièces contractuelles

L'article 3.3 AE du présent document déroge à l'article 10 du CCAG travaux Rémunération du titulaire

L'article 4.6 à 4.7 et 4.9 à 4.10 CCAP du présent document déroge à l'article 12 du CCAG Travaux

L'article 4.10.1 du CCAP du présent document déroge à l'article 19.2.3 et 19.2.4 du CCAG Travaux.

L'article 4.11 du CCAP du présent document déroge à l'article 19.2 du CCAG travaux Pénalités de retard et retenues

L'article 3.6 AE du présent document déroge à l'article 28.1 du CCAG travaux Période de préparation

5 DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (DPGF)

Les prestations sont décrites dans le CDPGF joint au DCE.

Les quantités sont données à titre indicatif. Le métré sera supposé vérifié et accepté par le titulaire du marché.

6 OFFRE DE PRIX BASE – paragraphe 3.3-Acte d'Engagement

Engagement du candidat : J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Pour les travaux prévus :

Lot	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
01	SERRURERIE – AUTOMATISATION - PEINTURE	€	€	€
Soit en toutes lettres TTC				
	Prestations supplémentaire éventuelle (PSE)	€	€	€
Soit en toutes lettres TTC				

7 SIGNATURES/VALIDATION

Fait à le : Cachet et signature du Titulaire	Fait à Nancy, le : Cachet et signature du Maître de l'ouvrage
--	--